

SAINT-PEVER

Bulletin municipal – Décembre 2021



Troisième, quatrième dose ! Quatrième, cinquième vague ! Obligation vaccinale, pass sanitaire ! Privation de liberté, manifs anti-vaccin ! Certains osent même le mot dictature ! Les mots ont un sens. Le vaccin n'est pas efficace à 100% et il n'empêche pas la contamination, mais il évite les formes graves, sauve des vies et empêche que les services de réanimation soient submergés. A l'heure où j'écris ces lignes, l'école est fermée. La pandémie repart à la hausse et on reparle de nouvelles restrictions et d'un nouveau confinement. Les fêtes de fin d'année risquent à nouveau d'être perturbées, voire supprimées ! On nous dit que la seule solution est la vaccination. Les personnes âgées ont montré l'exemple. Souhaitons que ceux qui hésitent encore sautent le pas. Et qu'enfin on en finisse avec cette pandémie.

Pendant ce temps, nous continuons à travailler. Le grand projet à venir est l'aménagement du bourg. Vaste programme sur lequel nous allons réfléchir pendant l'année 2022 - faire ce qu'il faut sans faire n'importe quoi.

Les fêtes ont été « mises en veille ». Les associations continuent cependant leurs activités tant que faire se peut. Le Club a changé de nom et d'orientation. Nous souhaitons longue vie à la nouvelle « Association de Loisirs, Culture et Solidarité ». Les journées du patrimoine ont été bien suivies. La première édition de la « semaine Bleue » a connu un succès relatif mais encourageant et elle sera reconduite. Ce fut l'occasion de découvrir les talents des nombreux artistes de Saint-Péver qui ont exposé leurs œuvres pendant cette manifestation.

Une ombre au tableau : depuis le début de la pandémie le Bar de la Mairie est fermé. Habituellement, le bar trouve repreneur sans difficulté. Sans doute encore une conséquence du covid ! Ce serait triste pour notre commune s'il fermait définitivement. Nous espérons donc que le bar et le logement y attendant trouveront bientôt un locataire.

Je reprends les mots de l'an passé : « Soyons optimistes pour l'avenir ! La période de Noël est un moment de bonheur, de fraternité et de festivité. Avec l'équipe municipale, je vous souhaite un joyeux Noël, une bonne année 2022 et une bonne santé.

Bloavez mat d'an holl

Jean Jourden

Vœux 2021

Toujours en raison de la pandémie, la cérémonie des vœux n'a bien sûr pas pu se tenir. Le traditionnel repas aux anciens du 8 mai, n'ayant pas non plus pu avoir lieu, la municipalité a décidé d'offrir un bon cadeau de 25,00 euros aux personnes âgées de 70 ans et plus. Yves Conan, notre doyen, et son épouse Thérèse ont bien sûr reçu leurs Bons Cadeaux. Ce fut aussi, pour la municipalité, l'occasion de souhaiter leurs meilleurs vœux au doyen avec un petit cadeau en bonus.



Bienvenue aux bébés nés en 2020

Chaque année, la coutume est de souhaiter la bienvenue aux bébés nés dans l'année sur la commune et d'offrir un plant d'arbre fruitier aux parents. Ce qui fut fait le samedi 23 janvier à midi, en présence de quelques élus autour d'un pot de l'amitié. L'ambiance était plus calme et plus propice aux échanges que lors de la traditionnelle cérémonie des vœux. L'horaire convient davantage aux parents et aux bébés. L'expérience sera sans doute renouvelée sous cette forme.



Olwenn LOOTEN : le 1er octobre 2020 de Corentin LOOTEN et Gwendoline TREHIOU

Abel MAHE : le 24 juillet 2020 de Evan MAHE et Maëva PRIGENT

Tom VALNAIS : le 13 février 2020 de Alexandra LE GUILLOUX et Rodolphe VALNAIS

Nola et Gabin LE BLOAS : le 3 février 2020 de Julien LE BLOAS et Floriane LE MEE

Une feuille de route pour la mandature (janvier 2021)



Cette feuille de route s'inscrit dans la continuité des mandatures précédentes et sera si besoin actualisée en cours de mandat. Le but est de favoriser une augmentation maîtrisée de la population tout en préservant le caractère rural, harmonieux, dynamique et solidaire de la commune.

Éléments de contexte

📍 **Situation** : Saint-Péver est une commune du sud-Trégor historique, située à une dizaine de kilomètres de Guingamp et Bourbriac sur les contreforts des Monts d'Arrée entre la crête d'Avaugour et la vallée du Trieux. Elle fait aujourd'hui partie du pays de Guingamp et de l'intercommunalité Leff-Armor-Communauté.

📍 **Population** : Après avoir compté plus de 700 habitants à la fin du XIX^{ème} siècle, la population de Saint-Péver est tombée à 300 habitants en 1982 avant de connaître une remontée régulière depuis, pour atteindre 402 habitants au dernier recensement de 2017. A cette date, plus de la moitié des habitants étaient âgés de 20 à 64 ans, et 6% seulement de plus de 75 ans (contre 12% pour l'ensemble de Leff-Armor-Communauté)

📍 **Logements** : Au recensement de 2017, la commune comptait 214 logements dont 177 résidences principales (83%), 15 résidences secondaires (7%) et 22 logements vacants (10%). Sous réserve de l'approbation du PLUIH, elle dispose à ce jour d'un potentiel de construction de 23 logements supplémentaires.

📍 **Vie économique** : Saint-Péver est une commune rurale, traditionnellement agricole. Des entreprises artisanales et de services y sont également présentes. On y dénombre une soixantaine d'établissements inscrits au SIRENE, dont une vingtaine pour une activité agricole.

📍 **Vie associative** : Saint-Péver compte une dizaine d'associations qui participent à son animation dans les domaines du sport, des loisirs et de la vie scolaire.

📍 **Données financières et fiscales** : En 2019, le budget de fonctionnement de la commune s'est élevé à 318.000,00 €, dont 14% de résultat et 11% de capacité d'autofinancement nette. Le poids de la dette a représenté 7% en 2019. Toutes choses égales par ailleurs, il représentera 2,5% en 2024. La fiscalité locale est voisine de celle de la moyenne des communes comparables du département.

Points forts : Un potentiel d'attractivité pour de nombreux habitants grâce à

- L'identité historique et culturelle de la commune
- Son cadre naturel
- La proximité d'une offre diversifiée de commerces et de services, y compris de santé, de culture et de loisirs.

Points faibles :

- Une démographie en croissance mais encore insuffisante pour garantir durablement la vitalité de la commune et notamment de son école.
- Un centre bourg traversé par deux routes départementales peu sécuritaires et comportant un carrefour central complexe.
- Centre bourg peu valorisé, malgré les travaux récents de mise en sous-terrain des réseaux et de renouvellement de l'éclairage public.

Le But

Sécuriser et embellir le bourg :

- Réaliser des aménagements pour ralentir les véhicules aux entrées du bourg et pour sécuriser le carrefour central (ces aménagements devront être compatibles avec la circulation des poids lourds et engins liés à l'activité agricole.
- Créer des passages et cheminements piétons sécurisés, notamment aux abords de l'école.
- Aménager la place pour un usage combiné de parking, arrêt de car, aire de convivialité et de jeux.
- Réaliser des aménagements paysagers aux entrées du bourg et sur la place.

Créer un lotissement :

- Sous réserve de l'approbation du PLUIH, mener une opération d'aménagement pour la création de logements sur le terrain situé entre le chemin de l'Avenir et la route du Calvaire.

Promouvoir l'emploi de proximité :

- Mettre en valeur les entreprises locales.
- Contribuer au développement des circuits courts et du tourisme vert

Développer la citoyenneté :

- Contribuer à la lutte contre la précarité et l'isolement en assurant un relais de proximité avec le CICAS et les organismes sociaux.
- Mener ou susciter des actions pour développer la cohésion sociale.
- Mener ou susciter des actions de sensibilisation aux problématiques environnementales et mettre en valeur les démarches éco-responsables locales.

Budget prévisionnel 2021 (réunion du 5 avril 2021)

FONCTIONNEMENT	2020	2021
Dépenses	Prévisionnelles	Prévisionnelles
● Charges à caractère général	130.120,30€	113.470,00€
● Charges de personnel et frais assimilés	130.400,00€	126.010,00€
● Atténuation de produits	14.185,40€	14.807,18€
● Autres charges de gestion courante	36.300,00€	33.231,00€
● Charges financières (intérêts des emprunts et dettes)	3.414,13€	3.000,00€
● Charges exceptionnelles	---	
● Dépenses imprévues	---	
● Virement sur section d'investissement	112.183,36€	141.619,00€
● Opération d'ordre de transferts entre sections	10.817,00€	11.595,57€
● Total des dépenses de fonctionnement	437.420,19€	443.732,75€

FONCTIONNEMENT	2020	2021
Dépenses	Prévisionnelles	Prévisionnelles
● Charges à caractère général	130.120,30€	113.470,00€
● Charges de personnel et frais assimilés	130.400,00€	126.010,00€
● Atténuation de produits	14.185,40€	14.807,18€
● Autres charges de gestion courante	36.300,00€	33.231,00€
● Charges financières (intérêts des emprunts et dettes)	3.414,13€	3.000,00€
● Charges exceptionnelles	---	
● Dépenses imprévues	---	
● Virement sur section d'investissement	112.183,36€	141.619,00€
● Opération d'ordre de transferts entre sections	10.817,00€	11.595,57€
● Total des dépenses de fonctionnement	437.420,19€	443.732,75€

INVESTISSEMENTS

Dépenses	Prévisions 2020	Prévisions 2021
● Solde d'investissement reporté	---	39.032,33€
● Remboursements d'emprunts + dépôt et caution	19.500,00€	19.513,93€
● Subventions d'équipement versées	16.302,48€	7.952,00€
● Immobilisations corporelles	114.107,22€	123.785,63€
● Immobilisations incorporelles (frais d'étude)	---	4.660,00€
● Immobilisations en cours	---	29.936,24€
● Restes à réaliser	29.602,09€	11.523,37€
● Total des dépenses d'investissement	179.511,79€	236.403,50€
Recettes	Prévisions 2020	Prévisions 2021
● Virement de la section de fonctionnement	112.183,36€	141.619,00€
● Dotations + F.C.T.V.A. + TLE + TA *	7.563,70€	53.244,34€
● Opération d'ordre de transfert entre sections	---	11.595,57€
● Subventions d'investissement	48.947,73€	29.579,59€
● Total des recettes d'invest. cumulées	179.511,79€	236.403,50€

* Récupération de la TVA sur des dépenses d'investissement réalisées 2 années auparavant

Echos du Conseil Municipal

Réunion du vendredi 29 janvier 2021

- **Isolation de la salle socio culturelle** : L'isolation thermique de la salle sera réalisée par l'entreprise Sébastien CLOAREC pour un montant de 24.064,54 € HT soit un total de 28.877,45 € TTC - sous réserve que la subvention de 80% à laquelle on peut prétendre de la part du Département soit accordée.
- **Réalisation d'un préau dans la cour de l'école** : L'entreprise Sébastien CLOAREC propose un devis pour un montant de 14.577,26 € TTC pour le démontage de l'ancien préau et la création d'un nouveau préau. Pour la toiture, l'entreprise Mathieu SERANDOUR propose un devis d'un montant de 5.636,40 € TTC. Soit un total de 20.213,66 € TTC pour l'ensemble du projet. Le projet est validé sous réserve d'obtention d'une subvention de 30% auprès de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- **Fourniture et pose d'un volet roulant électrique solaire** au 3 route d'Avaugour, par l'entreprise Sébastien CLOAREC pour un montant de 733,06 € TTC.
- **Aménagement de l'entrée de l'église** : Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS pour un montant de 3.234,00 € TTC
- **Ecole** : Achat de rideaux non feu auprès de l'entreprise Prosolair – La somme totale ne devra pas dépasser 1.200,00 € TTC.
- **Achat à Bureau Vallée d'une tablette** pour le service périscolaire pour un montant de 139,90 € - afin de faire des recherches sur internet pour les enfants qui font leurs devoirs à la garderie.
- **Ecole** : Achat de 4 barres de 10 patères de 150 cm chacune pour un montant de 422,40 € auprès de l'entreprise Manutan Collectivités.
- **Participation employeur** - protection sociale complémentaire des agents communaux : Le CM valide une participation employeur sur la protection sociale complémentaire de tous les agents communaux d'un montant de 12,00 € par mois.
- **Commission Communale des Impôts Directs** :
 - Commissaires titulaires** : M Guy Moisan, M Pascal Martin, Mme Pascale Le Yan, Mme Josiane Le Guenniou, M Stéphane Jouan, M Pascal Boulevard.
 - Commissaires suppléants** : Mme Hélène Allainguillaume, M Mickaël Le Moign, M Gilbert Le Bleu, M Jean Luc Michaud, M François Raoult, Mme Odette Thoraval.
- **Délégués pour la Commission Patrimoine de Leff Armor Communauté** : Leff Armor Communauté a créé une commission « Patrimoine Projets Communautaires Très Haut Débit ». Délégué titulaire : M. Philippe MAINGOURD - Déléguée suppléante : Mme Elodie BASTO
- **Fond pour le développement de la vie associative** : La municipalité se porte volontaire pour aider les associations à compléter un dossier de demande de subvention pour leur activité associative.
- **Radar pédagogique** : M. le Maire va se renseigner sur le coût d'un radar pédagogique à mettre en place aux abords de l'école. En effet, les véhicules, malgré les mesures déjà mises en place, roulent beaucoup trop vite.

- **Cartes cadeaux** : La municipalité va offrir des cartes cadeaux d'un montant de 25,00 € aux personnes âgées.
- **PLUIH** : Les commissaires enquêteurs ont donné un avis défavorable sur le PLUIH. Pour le moment, Saint-Péver reste en Carte Communale.
- **Allée dans le cimetière pour personnes à mobilité réduite** : Monsieur le Maire informe que malheureusement il n'est pas possible de créer une allée dans le cimetière adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). En effet, il n'y a pas assez d'espace entre les caveaux et l'allée. La création de cette allée obligerait les agents des pompes funèbres à découper dans le bitume à chaque ouverture de caveau pour y insérer le cercueil. Ce n'est pas envisageable. En revanche, l'entrée de l'église sera aménagée afin d'en faciliter l'accès.
- **Validation du projet "Feuille de route du mandat"**

Réunion du vendredi 12 mars 2021

- **Groupement de commandes pour l'achat d'énergie** : Adhésion de la commune au groupement d'achat. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies. L'exécution des marchés est assurée par la Commune.
- **Demande de participation financière** à la mairie de Saint-Adrien pour l'achat des fruits : Selon le souhait du conseil municipal de Saint-Péver et en accord oral avec le conseil municipal de saint-Adrien, un fruit est distribué à chaque élève, les jours de classe, lors de la récréation du matin, depuis la rentrée de Septembre. La livraison est effectuée par l'entreprise SARL JOURDEN THORAVALE de Saint-Péver depuis la rentrée scolaire 2020-2021. Jusqu'ici, les factures étaient adressées à la mairie de Saint-Péver pour le compte des deux communes. Dorénavant, une facture séparée sera adressée à chaque commune. La participation de la commune de Saint-Adrien pour les achats de Septembre à fin janvier se monte à 446,06 euros.
- **Honoraires de l'architecte pour la réalisation du préau** : Afin de réaliser la création d'un préau dans la cour de l'école, la collectivité doit faire appel à un architecte pour monter un dossier de permis de construire. La proposition d'honoraires d'un montant de 2.160,00 euros TTC de l'entreprise Stumm Architectures située à Saint-Connan est validée par le CM.
- **Fourniture et pose d'un volet roulant** électrique dans un logement communal : Les volets, dans le logement communal situé 3 Route du Calvaire sont cassés. La fourniture et la pose d'un volet roulant électrique solaire seront réalisées par l'entreprise Sébastien CLOAREC pour un montant de 600 € TTC
- **Acquisition d'un vidéo projecteur pour la mairie** : Afin de faciliter les réunions de travail et les conseils municipaux, les élus souhaitent acquérir un vidéoprojecteur. L'achat se fera auprès de l'entreprise PULSAT à Bégard pour un montant de 399,50 euros TTC
- **Eclairage du stade de football** : La pose de 2 projecteurs et la fourniture du raccordement seront réalisés par l'entreprise Elevagelec de Maël Carhaix pour un montant total de 1.731,48 euros TTC.
- **Boîte à livres** : Mme. Hélène BAHEZRE, conseillère municipale, propose d'installer une boîte à livres sur la commune. Elle souhaite utiliser une ancienne armoire frigorifique qui ne fonctionne plus et la décorer avec du papier peint. Elle souhaite trier les livres de l'ancienne bibliothèque municipale pour y proposer des livres gratuitement aux administrés. Les habitants pourront ainsi prendre des livres mais également en mettre. Cette boîte à livres sera peut-être mise au niveau des toilettes publiques et de l'abri bus situé dans le bourg d'ici quelques semaines.

• **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées** : M. Philippe MAINGOURD, conseiller municipal, souhaite qu'un élu rende visite à une administrée afin de discuter sur la signature éventuelle d'une convention PDIPR. Elle pourrait donner son autorisation pour que les promeneurs et randonneurs puissent passer dans son terrain privé dans le but que la commune valide le schéma départemental de circuits de randonnées proposé. Si cela n'est pas possible, il faudra dévier le sentier pour pérenniser le circuit.

• **Plan d'adressage et de numérotage** : Une fois le travail de vérification réalisé, la commune commandera les plaques de numéros auprès de la société SPME22. Un certificat d'adressage et de numérotage sera transmis aux administrés pour qu'ils puissent effectuer leur changement d'adresse auprès des administrations.

• **Pumptrack** : La commune, en partenariat avec la commune de Lanrodec a émis le souhait de créer un circuit à bosses et obstacles pour VTT, skateboards et trottinettes à la ferme du Bois Meur. Les deux municipalités souhaitaient un aménagement en terre. Le Conseil Départemental propose une structure bois. Le Département sera le financeur de ce projet. La commune sera informée ultérieurement des décisions émises par le Conseil Départemental.

• **Conseil d'École du 9 mars 2021** : La directrice souhaite un budget de 4.000,00 euros pour l'école. Dans le cadre du plan de relance « continuité pédagogique », un appel à projets pour le socle numérique a été proposé par l'Etat. La directrice souhaite acquérir des tablettes numériques pour les enfants, une caméra et un vidéoprojecteur. La mairie de Saint-Adrien s'occupera de la demande de subvention. Des projets environnementaux, artistiques et sportifs ont été menés avec les élèves. Concernant la mise en sécurité, la directrice souhaite une sirène dans l'école pour alerter en cas d'incendie ou d'intrusion. La directrice demande un emploi du temps du personnel communal pour une question de sécurité. En effet, vu le contexte actuel (plan Vigipirate), il est important de savoir qui se trouve dans l'établissement scolaire

• **Ressources humaines** : Des problèmes d'organisation et de communication entre les agents communaux ont été décelés. Afin de pouvoir y remédier, la municipalité devra revoir les fiches de postes, les plannings et les tâches de chacun des employés. Monsieur le Maire programmera une réunion de travail avec les agents pour pouvoir instaurer un dialogue autour des problématiques retenues.

Réunion du vendredi 7 mai 2021

• **Participation aux frais de scolarité d'un élève hors commune pour l'année 2020/2021** : Les communes participant financièrement aux charges scolaires sont Saint-Fiacre et Senven-Léhart. La participation forfaitaire pour la scolarité d'un élève en classe élémentaire est fixée à 650 euros et à 760 euros pour un élève en classe maternelle pour l'année scolaire 2020-2021.

• **Rythmes scolaires 2021-2022** : L'emploi du temps sera organisé sur 4 jours, comme c'est le cas actuellement.

• **Compteur électrique de la salle socioculturelle** : L'opération totale s'élève à 1.573,68 euros TTC au lieu des 1.234,80 euros TTC annoncés au départ.

• **Modification des panneaux signalétiques** : Les administrés recevront dans les prochaines semaines un courrier et un certificat de numérotage pour les informer de leur nouvelle adresse.

• **Proposition d'animation sur la commune** : Une administrée souhaite proposer des ateliers via son association « Compagnie Tokamak ». Atelier théâtre et expression - Atelier gymnastique douce, yoga, conscience du corps - Activités manuelles : collage, écriture, argile, marionnettes... - Spectacles et animations lors de fêtes ou rassemblements. Les élus proposent que cette habitante présente son association lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le vendredi 28 mai 2021.

• **Problème de voisinage** : Les élus prennent connaissance d'un courrier d'un administré transmis à la préfecture dénonçant des problèmes de voisinage. Une réunion aura lieu avec les intéressés pour trouver une solution.

• **Chemin à Belle Fontaine** : Un administré souhaite acquérir un bout de chemin communal à Belle Fontaine pour son exploitation. Les élus ne sont pas contre mais il faudra se renseigner sur les frais de bornage avant de se prononcer.

• **Vote des subventions aux associations** :

Association	Ville	Montant
Protection Civile (ADPC22)	SAINT-BRIEUC	42.00 €
La Croix Rouge Français des Côtes d'Armor	SAINT-BRIEUC	20.00 €
Centre d'Aide Alimentaire	GUINGAMP	124.50 €
Secours Populaire	CHATELAUDREN	40.00 €
Les Restaurants du Cœur	SAINT-BRIEUC	40.00 €
Leucémie Espoir 22	PLEDRAN	40.00 €
La Ligue Contre le Cancer	TREGUEUX	40.00 €
La Pierre Le Bigaut Mucoviscidose	CALLAC	40.00 €
Comice de Plouagat	PLOUAGAT	150.00 €
Amicale Laïque	SAINT-PEVER	1 500.00 €
Association de Chasse	SAINT-PEVER	300.00 €
Trieux Football Club	SAINT-PEVER	450.00 €
Club d'Avaugour	SAINT-PEVER	150.00 €
Association Chapelle de Restudo	SAINT-PEVER	150.00 €
Association des Anciens Combattants (AFN)	SAINT-PEVER	50.00 €
Association Chapelle d'Avaugour	SAINT-PEVER	150.00 €
TOTAL		3286.50 €

Vote des taux d'imposition 2021

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, il convient d'additionner le taux départemental des Côtes d'Armor fixé à 19.53 au taux du foncier bâti communal qui s'élève à 22.99 pour obtenir le taux de 42.52 pour la taxe foncière (bâti). Monsieur le Maire insiste sur le fait que les impôts ne vont pas augmenter cette année pour les administrés.

	Base d'imposition	Taux	Produit
Taxe Foncière (bâti)	171 400.00	42.52	72 879.28€
Taxe Foncière (non bâti)	25 000.00	100.18	25 045.00€
			97 924.28€

Réunion du vendredi 4 juin 2021

• **Voirie** : Le conseil municipal valide la réfection de la route de Kergouriou pour un montant TTC de 31.941,00€ (Entreprise Moisan et Fils de Saint-Agathon 4.212,00€) (Entreprise Colas de Guingamp 27.729,00€)

• **Adhésion à l'ADAC 22** : Les élus ont pour projet, dans les années à venir, d'aménager et de sécuriser le centre bourg de Saint-Péver. Pour cela, la municipalité souhaite adhérer à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC22) pour être accompagnée.

• **Proposition d'animations sur la commune** : Comme convenu lors du précédent conseil, Mme. Catherine LAOUENAN présidente de l'association « Compagnie Tokamak » et habitante sur la commune de Saint-Péver a présenté ses projets d'animation - Atelier théâtre et expression - Atelier gymnastique douce, yoga, conscience du corps - Activités manuelles : collage, écriture, argile, marionnettes... - Spectacles et animations lors de fêtes ou rassemblements. La proposition a été accueillie favorablement. Les élus sont d'accord pour prêter la salle communale. Affaire à suivre ...

• **Transport scolaire et arrêt de bus** : Sachant qu'il n'y a plus d'élèves à prendre le transport scolaire au 24 Kernaour, le conseil municipal, sur demande de parents, se propose de supprimer l'arrêt du 24 Kernaour et donc de récupérer la cabane abris bus qui se trouvait à cet endroit pour le déplacer au 7 Kernaour si toutefois la Région Bretagne donne à l'assemblée un avis favorable.

• **Divers** : Achat d'une visseuse pour l'employé communal - Achat de calculatrices pour le départ des CM2 en 6ème - Réinstallation de barres de rideau à l'école et petits travaux de peinture - Les référents école sont Jean Jourden, Pascale Le Yan et Hélène Bahezre : " pour éviter tout malentendu à partir de maintenant, il conviendra de prévenir tous les référents école par téléphone et par mail." - Entretien voirie : " Les adjoints vont faire livrer une semi (matériaux de carrière) et utiliser leurs propres engins agricoles pour le rebouchage de trous là où c'est nécessaire, afin d'économiser sur la main d'œuvre."

Réunion du vendredi 30 juillet 2021

• **Alarme incendie à l'école** : L'alarme sera installée par entreprise LE CARRE/LE GALL de Plélo pour un montant total de 2.186,40€ TTC.

• **Remboursement des manuels scolaires dégradés** : En cas de dégradation importante sur un manuel scolaire, les parents de l'élève devront payer le prix neuf du manuel. Une réflexion est menée sur la possibilité d'un dépôt de caution en début d'année afin de responsabiliser les élèves concernant le matériel scolaire prêté gratuitement.

• **Entretien des chenaux sur la salle des fêtes** : Les réparations seront réalisées par l'entreprise Erwann THOMAS de Saint-Péver pour un montant total de 1.980,00 € TTC.

• **Création d'un poste de secrétaire de mairie** : Création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 30/08/2021. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire territoriale en correspondance avec le grade de l'agent en poste.

• **Aménagement du bourg** : Validation du devis proposé par l'ADAC 22 d'un montant de 1.728,00 € pour l'étude et le diagnostic du réaménagement du bourg comprenant le diagnostic et l'analyse du site ainsi que l'assistance au recueil des données et estimation sommaire.

• **Veilleur municipal pour la Mission Locale** : La Mission Locale accompagne les jeunes entre 16 et 26 ans dans la recherche d'emploi, de formation, d'orientation et autres domaines. Cet organisme souhaite qu'un élu se porte volontaire pour être un référent qui fera le lien entre les jeunes de la commune de Saint-Péver et la Mission Locale. Mme Hélène BAHEZRE, conseillère municipale souhaite participer et s'investir dans ce projet. Mme. Hélène BAHEZRE est nommée « veilleur municipal » de la commune pour la Mission Locale.

• **La Semaine Bleue** : La mairie de Saint-Péver souhaite organiser du 04/10/2021 au 08/10/2021, des activités pour les retraités dans le cadre de la semaine bleue. Un prospectus est en cours de réalisation. Des

ateliers comme de la gym douce et des moments d'échanges et de partages seront au programme. D'autres idées comme la mise en place d'une exposition, d'une randonnée et d'une projection de films sont à étudier dans leur faisabilité.

- **Fibre optique** : Les élus souhaitent contacter le Leff Armor Communauté et la région Bretagne en lien avec les entreprises de téléphonie pour obtenir un planning de mise en service de la fibre optique sur le territoire pour pouvoir répondre à la demande des administrés.

- **Journées du patrimoine** : Les 18 et 19 septembre 2021, journées du patrimoine, les chapelles de Restudo et d'Avaugour seront ouvertes au public.

- **Plan d'adressage et de numérotage** : La municipalité va commencer l'envoi des courriers et des certificats d'adressage. Cependant, il reste des incohérences à élucider (numéro de parcelle erroné, adresse de propriétaire introuvable...) impliquant un temps de recherche supplémentaire.

Réunion du vendredi 4 septembre :

- **Secrétaire de mairie** : Départ de Coline James et arrivée de Delphine Le Gouard (Photo Manon Le Yan)



Les élus ont remercié Coline James qui s'en va après 4 années de bons et loyaux services. Elle est remplacée par Delphine Le Gouard. Delphine arrive de la mairie de Binic-Etables-sur-Mer où elle est restée 4 années au service accueil - état-civil, cartes d'identité-passeports. Après avoir passé le concours de " Rédacteur " elle a fait le choix de Saint-Péver. "Travailler avec les élus sur leurs projets, connaître la commune et ses habitants, apprendre et développer de nouvelles compétences. Je suis très soucieuse de l'intérêt général et je suis au service du public. C'est enthousiasmant!"

- **Démission du poste d'adjoint** : Guy Moisan démissionne de son poste de 1er adjoint et demeure conseiller municipal. Pascale le Yan et Mickael Le Moign deviennent respectivement 1er et 2ème adjoints.

- **Point sur la rentrée scolaire** : Satisfaction d'avoir un nouveau préau.

- **Achèvement des travaux**: Salle socioculturelle, préau de l'école, mur du cimetière.



• **Règlements intérieurs concernant les nuisances sonores** : Les règlements d'utilisation seront affichés dans une vitrine, à l'extérieur de la salle des fêtes et de la salle polyvalente. Lors de la remise des clés, les locataires prendront connaissance du règlement avant de le signer. Ils s'engagent à baisser le son à partir de 2h00 pour la salle des fêtes et 1h30 pour la salle socioculturelle et à fermer les portes. Des devis pour l'installation d'un limiteur de son à la salle socioculturelle, avec coupure de secteur, vont être demandés.

Réunion du jeudi 28 octobre :

• **Aménagement du bourg** : - Des mesures de vitesse ont été faites du 3 au 17 juillet 2021. La vitesse est une problématique à prendre en compte dans l'aménagement du bourg. Un état des lieux du réseau pluvial va être fait - inspecter tout le réseau et hydro-curer sur environ 200ml des toilettes publiques à la route d'Avaugour. Renforcement électrique si besoin (lotissement communal rue de l'Avenir), extension de l'éclairage, alimentation électrique pour une borne (food-truck) sur la place et effacement du réseau restant.

- Partant de la réalisation des travaux et la réception de chantier en 2024, le planning prévoit (à l'issue des conclusions de l'ADAC et de l'élaboration du cahier des charges) de lancer un marché de maîtrise d'œuvre en 2022. En 2023 : esquisse, avant-projet et estimations, recherche de subventions, emprunts et marchés de travaux.

- Deux groupes de travail réfléchiront au projet. L'un s'occupera de l'aménagement de la place (animatrice ; Katel Le Nohaïc, rapporteur : Philippe Maingourd), l'autre s'intéressera à la voirie (animateur : Jean Jourden, rapporteur ; Mickaël Le Moign). Les membres du conseil municipal sont invités à participer aux groupes.

• **Bilan de la semaine bleue** : Le bilan est plutôt positif pour une première fois. Les élus souhaitent une deuxième édition en 2022. La directrice de l'école est intéressée pour poursuivre ce projet intergénérationnel. Un cours de gymnastique douce est désormais ouvert régulièrement sur la commune à la salle socioculturelle.

• **Compte rendu du conseil d'école** : Le projet d'école 2020-2025 s'articule autour de deux enjeux collectifs : sensibiliser les élèves au développement durable et favoriser l'accès de tous les élèves à la culture. Les travaux et activités sur les thèmes de l'environnement et de la musique seront présentés lors de la kermesse de l'école. Cycle voile et cycle piscine. Le projet "un fruit par jour" est poursuivi. La livraison est faite par Sébastien Thoraval

• **Anjela Duval** : Hommage à Anjela Duval décédée en novembre 1981. Une plaque commémorative présentant l'un de ses poèmes « Garantez Vro » sera apposée sur le mur de l'école qui porte son nom, à la fin du mois de novembre.

Naissances

- Naya MARTIN : le 14 décembre de Laura LE CAZ et Teddy Martin
- Chloé GAUTIER : le 17 septembre de Elodie BASTO et Vivien GAUTIER
- Maxime CAMUS : le 2 septembre de Elodie BRIAND et Lénaïck CAMUS
- Thyam BLAIS : le 2 avril 2021 de Stéphanie LE JOUAN et Alexandre BLAIS
- Louve BOULARD : le 25 février 2021 de Mathieu BOULARD et Vanessa INFANTE

Décès

- Mme Denise Cocguen, née Le Cocq, le 3 décembre 2021, âgée de 88 ans
- Mme Marie-Thérèse Moisan, née Jouan, le 5 décembre 2021, âgée de 81 ans

Amicale Laïque



Samedi 12 décembre 2020 à la salle socioculturelle - 240 repas vendus - Bravo et merci à tous

Pas de spectacle de Noël 2020 pour les enfants, toujours pour cause de pandémie. Le Père Noël n'a cependant pas oublié de passer. L'Amicale a offert une enveloppe de 150€ par classe pour des achats de Noël - but de football, garage, jeux de société pour St Adrien - dînette et jeux de société pour les GS/CE1/CE2 - panneau de basket + ballon, livres et jeux de société pour les CM1/CM2

Assemblée Générale du 01/10/2021

Bilan des actions et bilan financier 2020/2021 : Les actions menées ont rapporté des bénéfices. Malheureusement cette année encore, la kermesse n'a pas pu avoir lieu suite à la crise sanitaire. Les recettes et la trésorerie ont permis de financer les sorties scolaires et les projets pédagogiques (Ecocentre de PLEUMEUR BODOU, Ferme pédagogique de PONT MELVEZ, Océanopolis à BREST, Cirque en Flotte) mais aussi des abonnements à des livres et diverses fournitures, ainsi que les frais de fonctionnement de l'Amicale (Banque, Assurance, Timbres, Ligue de l'enseignement). Nous avons aussi investi dans une structure de jeu à la hauteur de 10.000€. Nous avons perçu des subventions de la part de nos 2 communes à hauteur de 3000€ et 3000€ de la part de FDVA (Soutien au Développement de la Vie Associative).

Résultats des opérations 2020 / 2021			
	Recettes	Dépenses	Bénéfices
"Rougail Saucisses ou Hachis P" à emporter	2 386,00 €	1 361,00 €	1 025,00 €
Opération "Gavottes"	1 431,00 €	1 152,00 €	279,00 €
"Jambon à l'os ou Hachis P. " à emporter	3 002,00 €	1 605,16 €	1 396,84 €
Photos de Classe	1 050,00 €	800,00 €	250,00 €
Pizzas	520,00 €		520,00 €
Total des bénéfices			3 470,84 €

Le Bureau : Adeline THORAVAL, Angélique CARO renouvellent leur mandat. Départ de Sandra MERRER et arrivée de Guillaume THORAVAL

Projets à venir :

- L'opération «Pizzas » est reconduite une fois par mois à ST PEVER avec le camion « Un sourire dans l'assiette » de Bourbriac,
- Repas à emporter le 20 Novembre 2021 et le 12 Mars 2022
- Vente de Saucissons secs en Janvier 2022
- Photos de classe (probablement en Avril - Mai),
- Kermesse le dimanche 3 Juillet 2022.

A noter :

- Une réunion avec les enseignants s'est déroulée le vendredi 17 Septembre afin de connaître les projets de chaque classe et ainsi permettre à l'amicale d'estimer le budget à allouer cette année.
- Principe qui reste adopté pour l'année à venir : les parents accompagnateurs pour les sorties/séjours financés par l'Amicale seront en priorité des parents qui sont bénévoles aux différentes actions.
- Participation financière symbolique des familles pour chaque sortie **facultative** : 1 à 2 € selon qu'il y ait une entrée payante ou non.



Samedi 20 novembre, satisfaction pour Adeline, Glwadys, Angélique, Marie-Pierre et Guillaume derrière leurs masques. 302 repas vendus (tartiflettes ou lasagnes).

Le spectacle de Noël est à nouveau compromis. Peut-être une séance de cinéma ! A l'heure où nous écrivons ces lignes, les deux écoles sont fermées pour cas de covid. Nous y avons échappé jusque là !



L'opération vente de pizzas, lancée depuis quelques années, rencontre un vif succès. C'est une valeur sûre des activités de l'amicale. Généralement le jeudi, une fois par mois, Philippe Guillou vous attend avec sourire et bonne humeur au camion pizzas sur le parking de la salle socioculturelle. N'hésitez pas à commander à l'avance au **06 79 33 39 12**.

Promotion 2021



"Hugo, Léolany, Diego, Stan, Eden, Jonathan, Lilou, Gwendal, Addison et Angie, le passage en 6ème est une étape importante. Vous êtes maintenant les ambassadeurs du RPI Saint-Péver - Saint-Adrien au collège et cette calculatrice vous sera utile pour mener à bien cette mission ... Nous vous souhaitons beaucoup de réussite pour votre nouvelle vie au collège et pour toutes les années à venir." (Extrait : Jean Jourden et Yves Lachater)



Marine Landais nous quitte après 5 années passées au R.P.I.

Elle rejoint son nouveau poste à Ploubezre, bien plus proche que Saint-Péver de son lieu de résidence.

Les enfants du RPI sont très gâtés. Ils bénéficient de nombreuses activités qui seraient trop longues à illustrer dans le bulletin. Rendez-vous sur le site internet pour les compte rendus - stage de voile, projet cirque, semaine de l'environnement (marche verte, animation sur l'eau, éco-centre de Pleumeur Bodou), l'environnement en chansons, Top-Chef, l'école à la ferme, visite à Océanopolis ... Ceci est rendu possible grâce au dynamisme de l'équipe pédagogique, du soutien de la municipalité et de l'Amicale Laïque.

Ecole 2021-2022



De gauche à droite : Christelle Coatleven - Elsa Guillou - Albane Tanguy - Marianne Nédellec - Justine Coquelin - Christelle est AVS (Accompagnante Vie Scolaire) et Albane remplace Justine pendant sa journée de "décharge de direction".

Une nouvelle équipe et donc de nouveaux projets pédagogiques en cours... Cependant, les cycles voile et piscine sont déjà programmés ainsi que la présence d'un dumiste à l'école de ST ADRIEN. Dans le cadre du projet d'école 2020-2025 et des programmes officiels, les projets menés seront en lien, d'une part, avec la culture (afin de favoriser un égal accès à la culture pour nos élèves) et d'autre part, en lien avec le développement durable.

Marianne Nédellec					Elsa Guillou		Justine Coquelin - Albane Tanguy	
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
	4	5	3	5	10	5	9	11
17 (6 arrivées supplémentaires prévues en TPS)					35			



« Cette semaine, nous avons fait des gâteaux pour fêter les anniversaires des enfants nés en septembre. Nous avons donc réalisé deux gâteaux aux carottes pour fêter les 3 ans de Clément et les 5 ans de Valentine. »



Les CM1-CM2 de la classe de Mme Coquelin et Mme Tanguy ont participé à un cycle voile sur le plan d'eau de Châtelaudren. *"Ce cycle, en début d'année, permet de fédérer le groupe classe : la coopération, l'entraide et l'écoute de soi et de l'autre sont à l'honneur ! Les élèves ont approfondi leurs connaissances sur le vocabulaire en lien avec la voile et ont acquis de belles compétences sur le savoir naviguer"*. Ce cycle est cofinancé par Leff Armor Communauté et les mairies du RPI St-Péver/saint-Adrien.



Dans le cadre du Label **Ecole en Démarche de Développement Durable**, l'école poursuit ses actions de sensibilisation à l'environnement. Vendredi 15 septembre, deux animateurs de l'association Cicindèle sont venus à l'école pour proposer aux élèves de la classe de CM1-CM2 de Justine Coquelin, un jeu sur les insectes !



Délégués de CM1 et CM2 puis CE1 et CE2 : Les délégués sont les médiateurs et les porte-paroles pour l'ensemble de la classe lors de la mise en place d'éventuels conseils d'élèves.

L'association Loisirs, Culture et Solidarité

L'assemblée générale annuelle du Club d'Avaugour, qui se tenait habituellement en début d'année, a eu lieu cette fois le 29 juin à cause du confinement. En préambule, la présidente, Anne-Marie Maingourd, a déclaré :

« Quand l'association a été créée en 1977, elle répondait aux besoins et aux attentes de la population, mais ces besoins et ces attentes ont changé. L'association doit aujourd'hui s'adapter ou disparaître. En 2017, les statuts ont été modifiés pour permettre l'organisation d'événements culturels ou de loisirs. En 2019, vous avez souhaité, à une large majorité, que l'association continue. Il est temps maintenant de passer des intentions aux actes ».

Après un échange de vue franc et constructif, l'assemblée a décidé de créer de nouvelles activités ouvertes à tous, de se rapprocher des autres associations du territoire, et de changer le nom de l'association.

Le bureau sortant a été reconduit (présidente : Anne-Marie Maingourd, vice-présidente : Thérèse Thoraval, secrétaire : Annick Rau, secrétaire adjointe : Ida Thoraval, trésorier : Philippe Maingourd, trésorière adjointe : Odette Lallier).



Après les vacances d'été, les réunions bimensuelles du mardi ont repris début septembre.

Le 5 octobre, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle, il a été décidé, après débat mais à l'unanimité, que l'association porterait désormais le nom de : **Association Loisirs, Culture et Solidarité de Saint-Péver**.

Ce changement de nom marque une volonté d'ouverture et de changement. Les réunions du Club telles que nous les connaissions se poursuivront, mais l'association sera aussi désormais intergénérationnelle et multi-activités.

Lors du colloque du 5 octobre, le constat a été fait que les « clubs » à l'ancienne sont passés de mode. Leurs activités sont trop limitées et les jeunes retraités ont leurs propres occupations. Ces associations ont à répondre aux besoins des séniors (activités physique et cérébrale, lien social) mais aussi aux besoins de la société en mutation (lieu de parole, de culture, d'échange de savoirs et de savoir-faire, et de transmission).

Pour cela, la nouvelle association devra mobiliser de nouveaux bénévoles et créer de nouvelles activités ouvertes aux adhérents et aux non adhérents, en fonction du retour du questionnaire adressé à chaque concitoyen. Une page se ferme, une nouvelle page s'ouvre.

La Semaine Bleue

Les premiers pas de la nouvelle association, participer à l'organisation de la semaine bleue avec la municipalité et plus particulièrement avec Hélène Bahezre, à l'initiative du projet.

Plusieurs ateliers étaient au programme – de la gymnastique douce avec Alixia Madec, un goûter intergénérationnel avec les enfants de l'école (agrémenté d'un conte raconté par Catherine Laouenan), la création d'un album « scrapbooking » avec Hélène Bahèzre, un atelier bien-être avec Catherine Laouenan et deux temps forts – un débat sur le devenir des clubs ruraux et le concert de harpe par Hoëla Babedette. Saint-Péver a des talents. De nombreux artistes de la commune, créateurs passionnés, ont exposé leurs réalisations pendant toute la semaine.



Belle réunion, mardi 5 octobre, où des représentants de huit clubs "d'ânés ruraux" * comme on disait dans les années 60, ont échangé sur leurs difficultés de recrutement, mais aussi sur leur rôle social et intergénérationnel, en présence de Henri Lemoine, président de la fédération départementale Générations Mouvement, du député Yannick Kerlogot, de Joël Heuzé, vice-président de Leff-Armor-Communauté en charge du développement culturel, et de représentantes du CIAS de Leff-Armor-Communauté et de l'association CAP Santé. Ces clubs ont décidé de rester en contact pour échanger sur leurs activités et leurs projets et ont invité les autres clubs du territoire intéressés à les rejoindre dans cette démarche commune.

* Associations représentées : Saint-Péver, La Harmoye, Lannebert, Le Bodéo, Moustéru, Plougouven, Saint-Fiacre, Saint-Gilles-Pligeaux.



Plus de 70 personnes, venues de 18 communes environnantes, ont assisté au concert de Hoëla Barbedette. Un vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé cette semaine dont toutes les activités ont remporté un vif succès, ce qui laisse augurer d'un bel avenir pour la suite.

Les journées du Patrimoine

Les deux chapelles d'Avaugour et de Restudo ont été très visitées pendant le week-end du patrimoine. Marie-Françoise et Honoré Malégol ont accueilli les visiteurs à Avaugour, Maurice et Edith Moisan ainsi qu'Anne Marie et Philippe Maingourd à Restudo, où des panneaux racontant l'histoire de la chapelle et de ses restaurations étaient affichés. Des photos du pardon de 1955 ont aussi été très appréciées. Les explications ainsi que la légende de Saint-Eloi contée par Catherine Laouenan et Anne-Marie Maingourd ont captivé l'auditoire. Une réussite que l'on espère encore améliorer l'an prochain.



Restudo



Samedi 25 septembre 2021 : Même sans pardon depuis 2 ans il faut entretenir le site. Une petite équipe de bénévoles s'est réunie autour de Maurice Moisan, le président de l'association, pour nettoyer la fontaine et les abords de la chapelle. "Espérons que l'on va pouvoir reprendre le pardon en juin de l'année prochaine. Un repas des bénévoles est prévu en avril prochain pour « *relancer la machine* ». « *Mais on ne peut plus trop se projeter. Enfin, nous sommes confiants que la situation va s'améliorer et lorsque la quasi-totalité de la population sera vaccinée, tout va rentrer dans l'ordre*, confie le président ». Le concours de boules est un élément important du pardon. Le président y tient particulièrement. Les « anciennes » allées vont être remises en état et de nouvelles vont être installées. La plateforme a été modifiée et nivelée. « *Tout sera nickel pour la prochaine édition du pardon* ».

Une maison kerterre

« Une Kerterre, c'est quoi ? Il s'agit d'une construction qui associe discrétion dans le paysage et présence consciente de son habitant qui améliore son environnement par ses actes de tous les jours. »

Elle se construit à base de chanvre, de chaux et de sable. Katell Le Nohaïck, conseillère municipale, et Tony Robin, son compagnon se sont lancés dans le projet cet été. « *Nous*



n'avions pas dans l'idée de construire une maison mais de faire une cabane pour nos enfants au fond du jardin. Quand ils ont vu les images de ces petites maisons de Hobbits toutes rondes, nous avons décidé de tenter l'expérience. Nous avons pris contact avec l'association kerterre.org – ils organisent le stage. Les stagiaires s'inscrivent sur leur site... » nous dit Katell.

L'opération s'est déroulée sous forme de 2 stages d'une semaine. Le premier a eu lieu du 5 au 9 juillet pour apprendre les bases de la construction et la pose des menuiseries et le deuxième stage du 23 au 26 août pour les finitions décoratives et les enduits d'intérieur.



Katell et Tony ont donc accueilli un formateur spécialisé et une vingtaine de « stagiaires » pendant ces deux semaines. « *Une partie des stagiaires logeait sur notre terrain, en tentes ou en vans. Nous mangions tous sur place à midi. Evidemment, c'était à nous de tout préparer – ça faisait partie du partenariat. L'ambiance était excellente. Nous avons échangé sur de nombreux sujets et bien sûr ça crée des liens. On fonctionnait comme une auberge espagnole. Il a fallu ensuite 6 jours toute seule pour la terminer avec une porte ouverte le dimanche 12*

septembre qui fut un succès. La porte ouverte fut un moment, pour les amis et anciens stagiaires en famille qui souhaitaient voir la réalisation, pour des locaux et voisins afin de voir ce qui s'était passé cet été et pour les curieux de cette construction, qui souhaitent pourquoi pas se lancer. Aujourd'hui, nous chauffons de temps en temps pour qu'elle sèche et que les enfants puissent y jouer sereinement au printemps et en été prochain. Une belle aventure constructive, humainement très riche. »



Boite à livres



A l'initiative d'Hélène Bahezre, conseillère municipale, la boîte à livres qu'elle a elle-même réalisée à partir d'un vieux réfrigérateur, est en place dans l'abri bus au bourg et attend votre visite.

Le principe est simple, vous prenez ou empruntez un livre et vous le remplacez par un de vos livres. Il n'y a pas obligation de mettre un livre mais c'est mieux afin d'alimenter la boîte.

N'utilisez pas la boîte pour vous débarrasser des livres dont vous ne voulez plus ! Mais plutôt, proposez un livre, une revue, une bande dessinée qui vous ont plu et dont vous voulez faire partager la lecture.

8 mai



11 novembre



Coordonnées des associations

Chapelle d'Avaugour	02 96 43 42 66		Amicale Laique	06 68 81 91 37
Chapelle de Restudo	06 76 40 28 10		A.F.N.	02 96 21 41 58
Loisirs Culture Solidarité	06 74 70 51 13		Tiers-Quart Monde	02 96 21 42 92
Chasseurs	06 89 26 01 36		Zumba	06 74 10 53 86
Trieux Football Club	06 45 83 90 09			

Assistants maternelles agréées

Laura LE CAZ	Tel. 06 50 48 92 711	5, Kernaour	3M
Delphine OLLIVIER	Tel. 06 30 45 79 78	Pen ar Hoat	4M
Claudine RENAULT	Tel. 06 50 25 11 16	1, rte de Pont Clet	3M



France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... A moins de 30 minutes de chez vous, dans la commune de Plélo, les agents de votre France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien. Tél : 02 96 79 53 53

Leff Armor communauté poursuit ses permanences France Services au sein des communes. Ce dispositif itinérant a pour but d'accompagner gratuitement les usagers, lors de permanences en mairie, sur leurs démarches en ligne de 9 partenaires (Assurance Retraite, Assurance Maladie, Impôts, Pôle Emploi, ANTS, CAF). Plus de 100 usagers ont déjà été accompagnés depuis le 10 Juillet sur de nombreux domaines (Pass sanitaire, demande de carte d'identité, pension de réversion, demande de préretraite, allocations etc...) Vous pourrez également y trouver une réponse à vos demandes générales sur l'utilisation du numérique et une aide pour toutes démarches en ligne.

Les conseillers France Services Novan L'hostellier et Valérie Le Hegarat vous accueilleront au sein des mairies du mardi au samedi matin de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le planning des permanences est disponible en mairie ou sur le site internet du Leff Armor. Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous n'hésitez pas à nous contacter au 06 75 47 30 57 ou par mail à franceservices@leffarmor.fr



Mairie

Horaire d'ouverture de la mairie au public					
Tél : 02 96 21 42 48 – Fax : 02 96 21 42 42 – email : mairie.st.pever@wanadoo.fr					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00 - 12h30	9h00 - 12h30		9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	
	14h00 - 17h00			14h00 - 17h00	
Le ramassage des ordures a lieu chaque mardi					
Horaire d'ouverture de la déchetterie à Plouagat					
Lundi	Mercredi *	Vendredi	Samedi		
9h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00					

*** Sauf le premier mercredi matin du mois**

Location de la salle Polyvalente

	Associations de la commune de Saint-Péver	Habitants et contribuables de Saint-Péver	Personnes extérieures à la commune
Week-end (2 jours)	Gratuit *	160,00€	280,00€
Réunion	Gratuit *	Gratuit *	Gratuit *
Goûter apéritif *		60,00€	100,00€
Réveillon		270,00€	non
CAUTION		200,00 €	500,00 €

* 10,00€ du 1^{er} novembre au 30 avril – frais de chauffage * Gouter-apéritif n'excédant pas 3 heures

Gratuit pour les cafés d'enterrements

Location de l'Espace Socioculturel

	Associations communales *	Habitants de St-Péver	Hors commune
Week-end	Gratuit	120,00€	200,00€
Caution	200,00€	200,00€	200,00€

***Une occupation gratuite par an**

Garderie

7h15 – 7h30	0,30 €
7h30 – 8h30	0,60 € par tranche de 30 mn*
8h30 – 9h00	0,30 €
16h30 – 17h30	1,35 € - tarif forfaitaire - incluant un goûter.
17h30 – 18h30	0,60 € par tranche de 30 mn*

*** Toute demi-heure commencée est due.**

Cantine

Le prix d'un repas pour un enfant est de 2,94 €	Le prix d'un repas pour un adulte est de 4,95 €
--	--

Site internet

<http://www.saint-pever.net>

Pour « alimenter » le bulletin et le site internet de la commune, il faut des documents et des photos. N'hésitez pas à transmettre vos informations et vos photos afin qu'elles soient partagées par le plus grand nombre.